



Ville de Saint Pierre



Chiffres

Piles usagées :
200 g/an/habitant
Gisement donnant :
2 kg/foyer

LE BON GESTE !

Pourquoi trier les piles et les batteries ?

Si elles sont jetées dans la nature, les piles et les batteries usagées polluent. Jetées dans les ordures ménagères, elles ne peuvent pas être valorisées, d'où l'importance de les collecter sélectivement.

Que contiennent les piles et les batteries ?

Pour permettre leur fonctionnement, les piles et les batteries utilisent des matières premières telles que : zinc, manganèse, nickel, cadmium, fer, cobalt, plomb...

Grâce à différents traitements, ces matières sont récupérées, permettant ainsi la fabrication de nouveaux objets sans avoir recours aux ressources naturelles.

Où trouve-t-on ces piles et ces batteries ?

À la maison comme au bureau, elles sont intégrées dans des appareils de la vie courante : électroménager, électronique, informatique, outillage électroportatif, téléphonie, jouets...

Les cahiers du DEVELOPPEMENT DURABLE

Piles & batteries, ça rime avec tri !

RECYCLAGE DES PILES ET ACCUMULATEURS

Les piles sont partout dans notre quotidien (calculatrices, lampes de poche, montres, appareil photo, télécommandes, jeux vidéo, téléphones...).

Les piles et accumulateurs (chargeurs, batteries de téléphone portable) présentent de réels dangers pour l'environnement, notamment pour les sols.

Chaque habitant de l'Archipel utilise en moyenne 16 piles ou accumulateurs par an. Or 70% des piles finissent dans la nature ou à la décharge.

La Ville de Saint-Pierre a mis en place une collecte des piles sur l'ensemble de son territoire depuis septembre 2014. Chaque mairie et écoles publiques est équipée d'un point de collecte SCRELEC. Ces différents points ont permis de collecter plus de 200 kg de piles et accumulateurs entre septembre 2014 et janvier 2015.

Avec de nouveaux partenaires, la collecte est désormais étendue sur 30 points du territoire afin que chacun (particulier, entreprise, administration) puisse contribuer par son geste à la valorisation d'un déchet potentiellement dangereux.

Plus d'information sur le recyclage et le devenir de vos piles sur :

www.batribox.fr ou sur www.screlec.fr

Liste des points de collecte Batribox



- Ets Clochet
- Ets Dagort
- Ets Derrible
- La Poste
- Landry AVI
- Ets Max Girardin
- Nat&Lyne
- Centre Culturel et Sportif



Dans les commerces de proximité

- Bijouterie Poulain
- Brico-Clochet
- Chez Bernie
- Chez Julien
- Indigo
- Infotec
- L'tournel
- Michel Briand & Fils
- Optique les Alizés
- SPM Telecom

Dans les Services Publics

- CACIMA
- Conseil Territorial
- DTAM
- Hôpital François Dunan
- Mairie de Saint-Pierre
- Préfecture
- SPM Première



Dans les Écoles

- Collège Saint-Christophe
- Feu Rouge
- Henriette Bonin
- L'Île aux Enfants
- Lycée d'État Émile Letournel
- Saint-Louis de Gonzague
- Sainte Odile
- Sainte Croisine

À Miquelon

- Ets Domane
- Ets Simon Detcheverry
- Mairie de Miquelon
- La Poste



Retrouvez cette liste sur :



Les piles



1 pile sur 3
est recyclée, alors qu'elles
contiennent des métaux
lourds toxiques et nocifs
pour l'environnement
(nickel, mercure,
plomb, etc.)

Comment les recycler ?

Jeter les piles dans les bacs
collecteurs appropriés :
30 points de collecte
sur l'Archipel.



Rassemblées dans un
de collecte provisoire

sont collectées



Ne sont pas collectées



Batteries de véhicule au plomb - Batteries de démarrage
Piles industrielles de marques : SAFT / TADIRAN facilement reconnaissables

Que deviennent-elles ?

ÉTAPE 1



Point



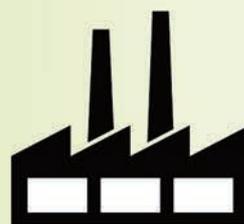
SCRELEC transporte les piles vers un centre de regroupement régional

ÉTAPE 2



Elles sont ensuite envoyées dans un centre de tri agréé, puis réparties selon leur type

ÉTAPE 3



Elles sont dirigées vers le centre de recyclage approprié

ÉTAPE 4

ÉTAPE 5

Les métaux sont récupérés pour fabriquer d'autres piles ou batteries ou pour fabriquer des objets divers



Conditionnement particulier



Accumulateurs et piles scellés au Plomb acide



Piles et accumulateurs rechargeables au Lithium-Ion



Piles Primaires au Lithium

Ces éléments requièrent une attention particulière !!!

Les bornes de ces différents modèles doivent impérativement être isolées à l'aide d'un ruban adhésif avant d'être déposées dans les collecteurs. Ces mesures de sécurité sont nécessaires pour prévenir les courts-circuits lors du conditionnement final pour l'exportation.

Les partenaires officiels de SCRELEC à Saint-Pierre



Le Groupe La Poste adopte une politique de développement durable et d'économie d'énergie. C'est dans ce cadre qu'elle s'ouvre à des partenariats qui ont pour but de favoriser « l'Eco-attitude » afin d'agir sur l'empreinte environnementale de son activité.

Contribuer à la collecte des piles usagées à Saint-Pierre-et-Miquelon renforce cet objectif qui s'inscrit dans son plan stratégique 2015.



Les établissements DERRIBLE et le centre commercial Marcel DAGORT sont engagés dans la filière de recyclage de SCRELEC par le biais d'un contrat « metteur sur le marché de piles et d'accumulateurs »

Retrouvez toutes les informations sur le programme de collecte, de recyclage et de sensibilisation de l'éco-organisme SCRELEC sur Batribox.fr